

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS
DU FCP « EMINENCE PATRIMOINE »
Part AC : FR0011499599 – Part SC FR0011563527

Paris, le 2 août 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « EMINENCE PATRIMOINE » et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, le détail de la prochaine opération relative à ce FCP dont nous assurons la gestion.

1. L'OPERATION

- **Modification de l'exposition possible aux supports obligataires et/ou monétaires des marchés internationaux** : de 20% minimum (*au lieu de 40% précédemment*) jusqu'à 100% de l'actif net.

Cette modification interviendra le **5 août 2022**. Elle n'entraînera ni frais spécifiques, ni modification de l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) de votre fonds.

2. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Membre du Directoire
Directeur de l'Asset Management